

Août 2023 N°61

# CPSinfo

Département de la santé et de l'action sociale | Direction générale de la cohésion sociale

Bâtiment administratif de la Pontaise | Av. des Casernes 2 | 1014 Lausanne

[www.vd.ch/cps](http://www.vd.ch/cps)

## SOMMAIRE

Le CPS s'est réuni le 27 juin 2023 pour sa deuxième séance de l'année. Le sujet principal de cette séance était l'approbation du budget aux organismes œuvrant en milieu ouvert qui est une des compétences clés du Conseil. Par ailleurs, il a pris acte du nouveau planning pour le livrable concernant l'évolution du dispositif social vaudois du Groupe de travail technique de la Participation à la cohésion sociale (GTT PCS) et a validé le rapport annuel 2022 du CPS.

<b>SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVES</b>	2
<b>GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE PCS</b>	3
<b>RAPPORT ANNUEL DU CPS</b>	3
<b>COMMUNES ET REGIONS RAS</b>	4
<b>DISTRIBUTION</b>	5
<b>LE CONSEIL</b>	5
<b>CONTACT</b>	5

## AGENDA

**Dernière séance du CPS**

7 mars 2023

**Prochaine séance du CPS**

29 septembre 2023

Tous les CPSinfo se trouvent sur [www.vd.ch/cps-info](http://www.vd.ch/cps-info)

# SUBVENTIONS AUX ORGANISMES PRIVES

## Adoption du budget des subventions aux organismes en milieu ouvert

*Le CPS a analysé les propositions de subventions concernant les organismes œuvrant en milieu ouvert soumises par la Direction générale de la santé (DGS) et la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Sur la base des préavis des deux directions, il a arrêté les budgets pour l'année 2024.*

Selon l'article 10 de la Loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), le Conseil de politique sociale décide en matière d'octroi des subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert. Le CPS se prononce donc sur les propositions de budget préparées par la DGS et la DGCS, les valide telles quelles ou procède à des amendements. Pour ce faire, notre Conseil ne réalise pas d'analyse détaillée de chaque subvention, mais se prononce sur les choix stratégiques soumis par les services du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS).

Les demandes de subventions préavisées positivement par la DGCS et la DGS pour 2024 s'établissent à un total de 28.98 millions de francs. Ce budget est inférieur de 1.8 millions de francs à celui de l'année passée pour des raisons techniques. Afin de présenter une comptabilité cohérente et propre, les services comptables de la DGCS ont dû opérer trois transferts budgétaires du domaine des subventions aux organismes ouverts vers le domaine des financements aux établissements socio-éducatifs (ESE). En dehors de ces ajustements techniques, le budget présenté par la DGCS proposait l'intégration de l'indexation reconnue par le Conseil d'Etat en décembre 2022 ainsi que des augmentations de certaines subventions, notamment dans les domaines du conseil social aux personnes en situation de handicap ou âgées, de la promotion du bénévolat et de la lutte contre la violence. Enfin, le domaine de l'hébergement d'urgence – particulièrement sous pression et dont l'activité à titre de prévention de risques sociaux est cruciale – constitue un axe fort de ce budget, notamment avec la proposition d'abolir la saisonnalité.

Les membres du CPS ont fortement apprécié le travail de présélection opéré par la DGCS et ont suivi entièrement ses préavis. Il a donc approuvé le budget de 26.75 millions de francs pour les subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert relevant de cette direction.

Quant à la DGS, elle ne gère qu'une seule subvention relevant de la Participation à la cohésion sociale (PCS) et concernant la Fondation PROFA pour la Consultation en santé sexuelle – planning familial. Elle s'établit depuis 2014 à 2.22 millions de francs. Il a été décidé à cette époque que si une augmentation de cette subvention allait être accordée, elle serait entièrement à la charge de l'Etat. Le CPS a également approuvé cette subvention préavisée positivement par la DGS.

A titre de rappel : le budget des organismes œuvrant en milieu ouvert constitue moins de 2% du budget total de la Participation à la cohésion sociale, anciennement la Facture sociale.

# GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE PCS

## Nouveau reporting des activités des régions d'action sociale

*Le CPS a pris acte du nouveau calendrier pour la remise du reporting des activités des régions d'action sociale.*

Le protocole d'accord Canton-communes du 25 août 2020, en particulier la reprise du financement des Agences d'assurance sociales (AAS) par l'Etat et le retrait des Centres sociaux régionaux (CSR) de la LOF implique qu'une large partie du périmètre d'activité des Régions d'action sociales est désormais financée uniquement par le DSAS. Aujourd'hui, ce financement consiste en une juxtaposition de modalités de financement propres à chaque activité (CSR, AAS, CRD, antennes OVAM, ...), hétérogènes entre elles, qu'il y a lieu d'harmoniser.

Pour ce faire, le CPS a mandaté le Groupe de travail technique GTT PCS (4 représentant-e-s DGCS, 4 représentant-e-s RAS) pour qu'il conduise les travaux nécessaires à l'harmonisation des différents reportings existants. Le futur reporting harmonisé comprendra notamment une partie financière, une partie sur les ressources en personnel et les conditions de travail dans la mesure où elles ont une influence sur les charges, des données d'activité et une partie analytique permettant d'imputer les charges aux différentes prestations délivrées.

Les travaux avancent actuellement à un bon rythme et la collaboration entre la DGCS et les régions RAS est excellente. La version finale du reporting devrait être validée par le GTT PCS fin 2023 et soumise début 2024 au CPS pour adoption.

# RAPPORT ANNUEL DU CPS

## Adoption du rapport annuel 2022

*Le CPS a adopté son rapport annuel de l'année passée. Il peut être téléchargé sur la page internet du CPS.*

L'année 2022 a été spécialement marquée par le début d'une nouvelle législature. Selon la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), le mandat de la présidence au sein du CPS dure une législature. À cet effet, lors de sa séance d'octobre 2022, les membres du CPS ont réélu à l'unanimité et avec proclamation Monsieur Laurent Wehrli en tant que président pour la législature 2022-2027. Dans le cadre de ses fonctions habituelles, le CPS a, en 2022, travaillé sur plusieurs thématiques. Il a notamment mis en œuvre son rôle dans le projet « Vaud pour vous ! » qui consistait à décider le financement des projets, préavisés au préalable par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS). Comme chaque année, le CPS a traité, également en 2022, une série de dossiers traditionnels concernant premièrement les décisions sur l'octroi des subventions aux organismes œuvrant en milieu ouvert (ainsi que les éventuelles demandes de dépassement de crédits), deuxièmement le préavis sur l'arrêté des subsides à l'assurance maladie 2023 et troisièmement, une série de prises de position au sujet de projets de révision des lois et règlements suivants. Enfin, une activité importante a constitué durant cette année sous revue le suivi du mandat d'évaluation du CPS et la rédaction de sa prise de position.

## COMMUNES ET REGIONS RAS

### Nouvelle organisation du secrétariat général de la Conférence des directeurs RAS

*La présidente de la Conférence des régions d'action sociale a informé sur la nouvelle composition de la conférence opérationnelle.*

La Conférence des directeurs des Régions d'action sociale est l'organe opérationnel de la mise en œuvre de certaines prestations sociales et d'autres activités, par exemple dans le domaine de la petite enfance. Il a réorganisé son secrétariat général qui est nouvellement composé des mêmes directrices et directeurs des Régions d'action sociale que la Conférence politique des régions d'action sociale.

# DISTRIBUTION

- Conseil d'État (par sa présidente) et Chancellerie ;
- Conseil des régions RAS (par sa présidente), communes vaudoises, UCV, AdCV, Lausanne Région ;
- Députées et députés au Grand Conseil ;
- Services concernés : DGCS, DGS, SG-DSAS, DGEM, DGNSI, StatVaud, DGAIG ;
- Secrétariats généraux des départements concernés : DEIEP, DEF, DITS, DCIRH, DFA, DEIS, DFJC, DIS, DIRH ;
- Préfètes et préfets ;
- Contrôle cantonal des finances ;
- Centres sociaux régionaux et intercommunaux, Prospective et services privés.

# LE CONSEIL

## Présidence

**Laurent Wehrli**, conseiller national

## Vice-présidence

**Christine Chevalley**, présidente du Conseil des régions d'action sociale (CdRAS)

## Représentant-e-s des ARAS et communes

**Emilie Moeschler**, directrice service social Lausanne

**Valérie Induni**, présidente ARAS Morges-Aubonne-Cossonay

**Chantal Weidmann Yenny**, présidente de l'UCV

**Jean-François Clément**, membre du comité de l'UCV

**Raoul Sanchez**, vice-président de l'AdCV

## Représentant-e-s de l'État

**Isabelle Moret**, cheffe du DEIEP

**Vassilis Venizelos**, chef du DJES

**Rebecca Ruiz**, cheffe du DSAS

## Secrétariat

**Caroline Knupfer**, adjointe à la politique sociale et à la formation, DGCS

# CONTACT

Téléphone : 021 316 50 20

Mail : [caroline.knupfer@vd.ch](mailto:caroline.knupfer@vd.ch)

[www.vd.ch/cps](http://www.vd.ch/cps)